

ÉPITRE

SUR LES

ABLUTIONS, LES ABLUTIONS MAJEURES ET LA PRIERE

Écrit par

CHEIKH MUHAMMAD IBN SALIH

AL-^CUTHEYMINE

Traduit par

RACHID ASLI

Revu et corrigé par

‘ABDULLAH ABU AHMAD & FOUAD SIRBAL

Publié par

Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !

1^{ère} édition, 2013/1434

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte. La mention de la source n'est pas une condition. Les opinions du livre sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles du site ou du traducteur.

Pour toutes questions, suggestions ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 - Riyadh 11457

Kingdom of Saudia Arabia

Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900

Fax : +966 (0)1-4970126

Site propriétaire de la traduction initiale :

www.ryadussalihin.org

Site internet en français :

www.ISLAMHOUSE.com

L'islam à la portée de tous !



INTRODUCTION

Louange à Allah Le Seigneur des mondes et que les meilleurs éloges ainsi que la paix soient sur le sceau des prophètes, le guide des pieux, la plus noble des créatures, notre prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et tous ses compagnons.

L'humble serviteur - Muhammad Sâlih Al-'Utheymine - qui a grand besoin de la miséricorde d'Allah Le Très-Haut dit :

Ceci est une épître concise concernant les ablutions mineures, les ablutions majeures et la prière selon ce qui a été mentionné dans le livre¹ et la sunna.

¹ Le Saint Coran. NdT [toutes les notes de fin de pages sont du traducteur ou du correcteur]

LES ABLUTIONS

(AL-WOUDOU)

Les ablutions sont une purification obligatoire des souillures mineures telles que l'urine, les selles, les flatulences, le sommeil profond ainsi que la consommation de viande de chameau.

MODALITES DES ABLUTIONS

1. **Formuler intérieurement (dans son cœur) l'intention d'accomplir les ablutions, sans la prononcer.** Car le prophète - que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur lui - ne prononçait pas l'intention. Ni lors de ses ablutions, ni lors de sa prière, ni lors d'aucune autre de ses adorations. Et étant donné qu'Allah sait ce que le cœur contient, il est inutile de l'en informer.

2. **Dire : « Bismillah »².**
3. **Laver ses mains trois fois.**
4. **Se rincer la bouche et inspirer de l'eau par le nez trois fois.**
5. **Laver son visage trois fois :** d'une oreille à l'autre dans le sens de la largeur, de la pousse des cheveux en partant de la tête jusqu'à la partie inférieure de la barbe dans le sens de la longueur.
6. **Laver ses avant-bras trois fois :** de l'extrémité des doigts jusqu'aux coudes, en commençant par l'avant-bras droit. Laver ensuite l'avant-bras gauche.
7. **Essuyer sa tête une seule fois :** mouiller ses mains, les faire passer de l'avant de la tête jusqu'à l'arrière puis les ramener vers l'avant.
8. **Essuyer ses oreilles une seule fois :** rentrer son index dans le conduit auditif et essuyer avec son pouce la partie extérieure.

² Qui signifie littéralement : « *Au Nom d'Allah* »

9. **Laver ses pieds trois fois** : de l'extrémité des orteils jusqu'aux chevilles en commençant par le pied droit. Laver ensuite le pied gauche.

LES ABLUTIONS MAJEURES

(AL-GHOUSL)

Les ablutions majeures sont une purification obligatoire des grandes souillures telles que l'état provoqué par un rapport sexuel ou les menstrues.

MODALITES DES ABLUTIONS MAJEURES

1. **Formuler intérieurement (dans son cœur) l'intention d'accomplir les ablutions majeures, sans la prononcer.**
2. **Dire : « *Bismillah* »**
3. **Accomplir l'ablution mineure dans sa totalité.**
4. **Bien se mouiller la tête puis y faire couler de l'eau à trois reprises.**
5. **Laver le reste du corps.**

LES ABLUTIONS SECHES

(AT-TAYAMOUM)

Les ablutions sèches sont une purification obligatoire, par le biais de la terre, qui se substituent aux ablutions ainsi qu'aux ablutions majeures. Elles sont destinées à ceux qui ne trouvent pas d'eau ou à qui l'utilisation de l'eau pourrait porter préjudice.

MODALITES DES ABLUTIONS SECHES

Formuler intérieurement (dans son cœur) l'intention d'accomplir les ablutions sèches à la place des ablutions mineures ou majeures, **toucher des mains la terre** ou ce qui lui ressemble comme les murs [poussiéreux] puis **s'essuyer le visage et les mains.**

LA PRIERE

(AS-SALAH)

La prière est une adoration composée de paroles et de gestes qui commence par « *At-Takbîr* », la proclamation de la grandeur d'Allah³ et se termine par « *At-Taslim* », la salutation⁴.

Lorsque l'on décide d'accomplir la prière, il est obligatoire d'accomplir les ablutions en cas de souillure mineure, les ablutions majeures en cas de grande souillure ou les ablutions sèches si l'on ne trouve pas d'eau ou que l'utilisation de l'eau peut porter préjudice. Il faut aussi nettoyer son corps de toute souillure, ses vêtements et l'endroit où l'on souhaite accomplir la prière.

³ Ce qu'on appelle « *At-Takbîr* », c'est le fait de dire : « *Allahou Akbar* » qui signifie littéralement : « *Allah est plus grand* ».

⁴ Ce qu'on appelle « *At-Taslim* », c'est le fait de dire : « *As-salâ mou 'aleikoum wa rahmatou Llâh* » qui signifie littéralement : « *que la paix et la miséricorde d'Allah soient sur vous* ».

MODALITES DE LA PRIERE

1. **Orienter tout son corps vers la qibla⁵, sans en dévier et sans détourner son visage.**
2. **Formuler intérieurement dans son cœur l'intention de la prière que l'on souhaite accomplir, sans la prononcer.**
3. **Prononcer « Takbiratou-l-Ihrâm »⁶ - Dire : « Allahou Akbar » et lever les mains au niveau des épaules au même moment.**
4. **Poser l'intérieur de sa main droite sur le dos de sa main gauche sur sa poitrine.**
5. **Entrer en prière et dire :**
« Ô Allah ! Éloigne-moi de mes erreurs, tout comme Tu as éloigné l'Est de l'Ouest ! »

⁵ C'est-à-dire en direction de la *Ka'ba* (la Demeure sacrée) qui se trouve à La Mecque.

⁶ « At-Takbîr » c'est le fait de dire « Allahou Akbar » comme expliqué plus haut et « ihrâm » indique l'état de sacralisation. Ainsi, « Takbiratou-l- Ihrâm » indique l'entrée en état de sacralisation, suite à la prononciation du « Takbîr », interdisant toute parole ou geste n'ayant pas trait à la prière.

[Allahumma bâ'id baynî wa bayna khatâyâya kamâ bâ'adta bayna-l-mashriqi wa-l-maghrib]⁷

« *Ô Allah ! Purifie-moi de mes erreurs, tout comme l'on nettoie les souillures de l'habit blanc !* »

[Allahumma naqqinî min khatâyâya kamâ yunaqqa-th-thawbu-l-abyadu mina-d-danass]

« *Ô Allah ! Lave-moi de mes péchés avec l'eau, la neige et la grêle !* »

[Allahumma ghsilnî min khatâyâya bi-l-mâ`i wa-th-thalji wa-l-barad]

Ou encore :

« *Gloire et louange à toi, ô Allah !* »

[SubhânakAllahumma wa bihamdik]

« *Que Ton Nom soit béni et que Ta grandeur soit exaltée.* »

[wa tabâraka-smouka wa ta'âlâ jaddouk]

⁷ La phonétique a été insérée pour faciliter l'apprentissage des Textes, mais rien ne vaut de les lire directement en arabe. C'est pour cela qu'il est fortement conseillé d'apprendre ces Textes en arabe, pour éviter notamment des erreurs de prononciation grossières.

« Il n'est de divinité [digne d'être adorée] en dehors de Toi. »

[Lâ ilâha ghayrouk]

6. Chercher refuge auprès d'Allah en disant :

« Je cherche protection auprès d'Allah contre Satan le banni. »

[A'oudhou biLlâhi mina-sh-shaytâni-r-rajîm]

7. Prononcer « *Al-Basmalah* »⁸ puis réciter la Sourate « *Al-Fâtîha* » :

1 - « Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux »

[BismilLâhi-r-Rahmâni-r-rahîm]

2 - « Louange à Allah, Seigneur des Mondes »

[Al-hamdou liLlâhi rabbi-l-'âlamîn]

⁸ Ce qu'on appelle « *Al-Basmalah* », c'est le fait de dire : « *BismilLâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm* » qui signifie littéralement : « *Au Nom d'Allah, Le Tout miséricordieux, Le Très Miséricordieux* ». Selon les commentateurs du Coran, ce qui est sous-entendu ici c'est : (Je commence) au Nom d'Allah, Le Tout miséricordieux, Le Très Miséricordieux.

3 - « Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux »

[Ar-Rahmâni-r-Rahîm]

4 - « Maître du jour de la rétribution »

[Mâliki yawmi-d-dîn]

5 - « C'est Toi (Seul) que nous adorons, et c'est Toi (Seul) dont nous implorons secours »

[Iyyâka na'boudou, wa iyyâka nasta'în]

6 - « Guide-nous vers le droit chemin »

[Ihdina-s-s-sirâta-l-moustaqîm]

7 - « Le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.

[Sirâta-l-ladhîna an'amta 'alayhim ghayri-l-maghdhoubi 'alayhim wa la-dh-dhâllîn.]

Puis dire : « Amine ! » qui signifie : « Ô Allah ! Exauce-moi »

8. Réciter ce qui nous est facile comme versets du Coran. [Il est bon de] prolonger la récitation du Coran lors de la prière du soubh.

9. **S'incliner**, c'est-à-dire courber le dos par vénération pour Allah, après avoir prononcé « *At-Takbîr* » en levant les mains à hauteur des épaules. La sunna veut que l'on courbe le dos, que la tête soit alignée au même niveau que celui-ci et que l'on pose les mains sur les genoux, doigts écartés.

10. **Dire trois fois**, lors de l'inclinaison :

« *Gloire à mon Seigneur, Le Sublime* »

[Soubhâna rabbiya-l-'adhîm]

Et si l'on ajoute :

« *Ô Allah ! gloire et louange à toi, ô Allah ! pardonne-moi !* »

[SoubhânakaLlahoumma wa Bihamdika,
Allahoumma Ghfirlî]

C'est une bonne chose.

11. **Se relever de l'inclinaison en disant :**

« *Qu'Allah exauce celui qui Le loue* »

[Sami'a-Llâhou Liman Hamidah]

Et, à ce moment-là, lever les mains à hauteur des épaules. Quant à celui qui suit l'imam, au lieu de dire : *Sami'a-Llâhou Liman Hamidah*, il dira :

« *Notre Seigneur, à Toi la louange* »
[Rabbanâ wa laka-l-Hamd]

12. Après s'être relevé de l'inclinaison, dire :

« *Notre Seigneur, à Toi la louange ! Autant que les cieux et la terre (peuvent en contenir) Et autant de fois que ce que Tu voudras ensuite.* »

[Rabbanâ wa laka-l-Hamd mil`a-s-samâwâti wa mil`a-l-ardhi wa mil`a ma shi`ta min shay`in ba`d]

13. Accomplir la première prosternation en étant empli de la crainte révérencielle d'Allah et dire : Allahou Akbar, au moment de se prosterner. La prosternation s'effectue sur sept membres : le front et le nez, les deux mains, les deux genoux et les extrémités des deux pieds. Écarter les bras des flancs, ne pas poser les avant-bras sur le sol et orienter le bout des doigts vers la qibla.

14. Une fois prosterné, dire trois fois (lors de la prosternation) :

« *Gloire à mon Seigneur, Le Très-Haut* »

[Soubhâna rabbiya-l-a`lâ]

Et si l'on ajoute :

**« Ô Allah ! Gloire et louange à toi, ô Allah !
pardonne-moi ! »**

[SoubhânakaLlahoumma wa Bihamdika,
Allahoumma Ghfirlî]

C'est une bonne chose.

15. Relever la tête de la prosternation en disant :
« Allahou akbar ! »

16. S'asseoir sur le pied gauche entre les deux prosternations tout en dressant le pied droit. Poser la main droite à l'extrémité de la cuisse droite, près du genou. Replier l'annulaire et l'auriculaire (dans le creux de la main), tendre l'index, que l'on bouge lors des invocations, et former un cercle en joignant l'extrémité du majeur et du pouce. Poser la main gauche à l'extrémité de la cuisse gauche, près du genou.

17. Dire, alors que l'on est assis entre les deux prosternations : « Seigneur, pardonne-moi ! Et accorde-moi Ta miséricorde, guide-moi, octroie-moi une subsistance, panses mes blessures et accorde-moi la bonne santé ! »

[Rabbi-ghfirlî wa-rhamnî wa-hdinî wa-rzouqñî
wa-jbournî wa 'âfinî]

18. Accomplir en étant empli de la crainte révérencielle d'Allah la seconde prosternation. Procéder, pour ce qui est des paroles et des gestes, comme pour la première et dire : « Allahou Akbar » au moment de se prosterner.
19. Se relever de la seconde prosternation en disant : « Allahou Akbar » et prier le second cycle de prière en procédant, pour ce qui est des paroles et des gestes, comme pour le premier. Sauf que l'on n'accomplit pas les invocations d'ouverture.
20. S'asseoir après avoir fini le second cycle de prière en disant : « Allahou Akbar », de la même façon que l'on s'est assis entre les deux prosternations.
21. Réciter « *At-Tachahoud* »⁹ lors de cette posture assise en disant :
- « *Les salutations appartiennent à Allah,* »
[At-Tâhiyyâtou liLlâhi]
- « *Ainsi que les prières et les bonnes œuvres* »
[wa-s-salâwâtî wa-t-tâyyibât]
-

⁹ C'est-à-dire l'ensemble de ce qui va être cité à partir de :
« *Les salutations appartiennent à Allah...* »

« *Que le salut soit sur toi, ô toi le prophète,* »

[As-salâ mou 'alayka ayyouha-n-nabiyyou]

« *Ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses
bénédictions* »

[wa rahmatu Llâhi wa barakâtouhou]

« *Que le salut soit sur nous* »

[As-salâ mou 'alaynâ]

« *Ainsi que sur les serviteurs vertueux d'Allah* »

[wa 'alâ 'ibâdi Llâhi-s-sâlihîne]

« *J'atteste qu'il n'y a de divinité (digne d'être
adorée) en dehors d'Allah* »

[Ash-hadou al-lâ ilâha illa Llâh]

« *Et j'atteste que Muhammad* »

[Wa ash-hadou anna Muhammadan]

« *Est Son serviteur et messenger.* »

['abdouhou wa rassoûlough]

« *Ô Allah, couvre d'éloges Muhammad* »

[Allahouma salli 'alâ Muhammadin]

« *Et la famille de Muhammad* »

[wa 'alâ Âli Muhammad]

« *Comme Tu as couvert d'éloges Ibrâhîm* »

[Kamâ sallayta 'alâ ibrâhîma]

« *et la famille d'Ibrâhîm* »

[wa 'alâ Âli Ibrâhîm]

« *Tu es certes digne de louanges et très Noble* »

[Innaka Hamidoun Majîd]

« *Ô Allah, bénis Muhammad* »

[Allahouma bârik 'alâ Muhammadin]

et la famille de Muhammad »

[wa 'alâ Âli Muhammad]

« *Comme Tu as béni Ibrâhîm* »

[Kamâ bârakta 'alâ ibrâhîma]

« *et la famille d'Ibrâhîm* »

[wa 'alâ Âli Ibrâhîm]

« *Tu es certes digne de louanges et très Noble* »

[Innaka Hamidoun Majîd]

Puis, dire :

« *Ô Allah, je cherche protection auprès de Toi* »

[Allahoumma innî a'oudhoubika]

« *Contre le châtiment du feu* »

[Min 'adhâbi-n-nâri]

« *Et contre le supplice de la tombe* »

[wa min 'adhâbi-l-qabr]

« *Contre l'épreuve de la vie et de la mort* »

[Min fitnati-l-Mahyâ wa-l-Mamât]

« *Et contre l'épreuve de l'Antéchrist* »

[Wa min fitnati-l-Masîhi-d-dajjâl]

Ensuite, demander à notre Seigneur ce que l'on souhaite comme bonnes choses de la vie d'ici-bas et de l'au-delà.

22. Ensuite, saluer à droite en disant :

« *Que la paix soit sur vous* »

[As-salâmou 'alaykoug]

« *Ainsi que la miséricorde d'Allah* »

[wa RahmatuLlâh]

Puis à gauche également.

23. S'il s'agit d'une prière de trois ou quatre cycles, s'arrêter à la fin du premier « *At-Tachahoud* » qui est :

« *J'atteste qu'il n'y a de divinité (digne d'être adorée) en dehors d'Allah* »

[Ash-hadou al-lâ ilâha illa-Llâh]

« *Et j'atteste que Muhammad* »

[Wa ash-hadou anna Muhammadan]

« *Est Son serviteur et messenger.* »

[‘abdouhou wa rassoûlough]

24. Se relever en disant : « Allahou Akbar » et lever les mains au niveau des épaules à ce moment-là.

25. Compléter ce qui reste à accomplir de la prière en agissant, dans les paroles et les gestes, comme pour le second cycle. Sauf que l'on se contente (au moment de la lecture du Coran) de réciter la Sourate « Al-Fâtiha ».

26. S'asseoir [au dernier cycle de la prière concernée] en s'appuyant sur la hanche, dresser le pied droit tout en faisant sortir le pied gauche sous le tibia droit et stabiliser la posture au sol. Poser les mains sur les cuisses à l'image de ce qui a été fait lors du premier « *At-Tachahoud* ».

27. Lors de cette posture assise, réciter « *At-Tachahoud* » dans son intégralité.

28. Saluer à droite en disant :
« *Que la paix soit sur vous* »

[As-salâ mou 'alaykoum]

« *Ainsi que la miséricorde d'Allah* »

[wa RahmatuLlâh]

Puis à gauche également.

ACTES DETESTABLES LORS DE LA PRIERE

1. Bouger la tête ou détourner son regard. Quant au fait de lever les yeux vers le ciel, c'est interdit.
2. S'amuser et faire des gestes inutiles.
3. Porter des choses qui déconcentrent et qui attirent le regard, comme un objet lourd et coloré.
4. Poser les mains sur les hanches.

QUELQUES ACTES ANNULANT LA PRIERE

1. La parole prononcée délibérément, même si elle est infime.
2. Le fait de dévier tout son corps de la qibla.
3. Les flatulences et tout ce qui nécessite l'ablution ou l'ablution majeure.
4. Les mouvements nombreux et consécutifs qui ne sont pas indispensables.
5. L'éclat de rire, même infime.
6. Rajouter une inclinaison, une prosternation, une station debout ou assise délibérément.
7. Précéder l'imam délibérément.

QUELQUES POINTS CONCERNANT LA PROSTERNATION DE LA DISTRACTION (OU D'OUBLI) LORS DE LA PRIERE

1. Si l'on est distrait à un moment de la prière et que l'on ajoute une inclinaison, ou une prosternation, ou une station debout ou assise, on clôture la prière par le salut, on accomplit deux prosternations de la distraction et on salue à nouveau.

Exemple : Si l'on prie le dhohr (prière de 4 cycles), qu'on se relève pour accomplir un cinquième cycle et que l'on s'en rend compte ou que quelqu'un nous le fait savoir. On doit retourner à la position assise, sans dire : « Allahou Akbar » puis réciter « *At-Tachahoud* » et saluer. Ensuite, on accomplit deux prosternations et on salue. De la même façon, si l'on ne prend connaissance du rajout qu'après avoir achevé la prière, on accomplit alors les deux prosternations de la distraction et on salue.

2. Si l'on salue, par oubli, avant d'avoir complété la prière et que l'on s'en rend compte ou que quelqu'un nous le rappelle, ceci dans un laps de temps réduit permettant que l'on puisse rattacher la fin de la prière avec son début, on complète ce qu'il nous reste à faire de cette prière, on salue, on se prosterne deux fois et on salue à nouveau.

Exemple : Si l'on prie dhohr (prière de 4 cycles), que l'on salue par inattention lors du troisième cycle et que l'on s'en rend compte ou que quelqu'un nous le fait savoir, on doit alors accomplir le quatrième cycle, saluer, se prosterner deux fois et saluer à nouveau. Et si l'on ne s'en rend compte qu'après un long moment, on recommence la prière depuis le début.

3. Si l'on délaisse le premier « *At-tachahoud* », ou autre chose parmi les obligations de la prière, par oubli. On doit accomplir deux prosternations de la distraction avant de saluer, rien de plus. Et si l'on s'en souvient avant de quitter la position assise, on l'accomplit et il n'y a pas dans ce cas de prosternations de la distraction à faire. Et si l'on s'en souvient après avoir quitté la position assise, mais avant

d'avoir atteint celle qui suit, on revient à la position assise et on accomplit « *At-Tachahoud* ».

Exemples : Si l'on oublie le premier « *At-Tachahoud* » au point que l'on se lève complètement pour accomplir le troisième cycle, on ne revient pas à la position assise. On accomplit deux prosternations de la distraction avant le salut final. Si l'on s'assoit au moment de faire « *At-tachahoud* », en ayant oublié de le faire, mais l'on s'en souvient avant de se lever, on l'accomplit alors, on complète la prière et il n'y a pas dans ce cas de prosternations de la distraction à faire. De la même manière, si l'on se lève sans s'être préalablement assis pour accomplir « *At-Tachahoud* » et que l'on s'en souvient avant d'être complètement debout, on revient à la position assise, on accomplit alors « *At-Tachahoud* » et on complète la prière. Cependant, les savants ont mentionné que, dans ce cas, on doit accomplir les deux prosternations de la distraction. Ceci à cause d'un geste rajouté, celui d'avoir commencé à se lever [alors qu'il ne fallait pas] pendant la prière. Et Allah est plus savant.

4. Si on hésite durant la prière entre le fait d'avoir accompli deux ou trois cycles, et qu'aucun des deux choix ne nous semble plus probable que l'autre, on se base sur ce qui est certain, c'est-à-dire, le nombre de cycles le plus bas. On accomplit deux prosternations de la distraction avant le salut, puis, on salue.

Exemple : Si on prie dhohr et qu'au moment où l'on accomplit le deuxième cycle, on se demande s'il s'agit du second ou du troisième sans qu'aucun des deux choix ne nous semble plus probable que l'autre, on considère alors qu'on est arrivé au second cycle et on complète la prière. Ensuite, on accomplit deux prosternations avant le salut, puis on salue.

5. Si on hésite, lors de la prière, entre le deuxième et le troisième cycle puis que l'un des deux choix nous apparaît plus probable que l'autre ; on établit le reste de la prière sur ce qui nous apparaît comme plus probable, que le nombre de cycles soit le plus petit des deux choix ou le plus grand. On accomplit les deux prosternations de la distraction après le salut, puis, on salue.

Exemple : Si on prie dhohr et que l'on doute, lors du deuxième cycle, à savoir s'il s'agit du second ou du troisième, mais on considère que le troisième est le plus probable, alors on le considère comme tel, on complète la prière en se basant sur le troisième cycle et on salue. Ensuite, on accomplit deux prosternations de la distraction, puis, on salue.

Si le doute ne survient qu'une fois la prière accomplie, on n'en tient pas compte. Sauf s'il se transforme en certitude.

Si on est souvent en proie au doute, on n'en tient pas compte. Cela fait très certainement partie des insufflations (sataniques).

Et Allah est plus savant ! Que la paix d'Allah ainsi que Sa bénédiction soient sur notre prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

MODALITES DE LA PURIFICATION POUR LA PRIERE DU MALADE

1. Il incombe au malade de se purifier avec de l'eau, il doit accomplir les ablutions pour la petite souillure et les ablutions majeures pour la grande souillure.
2. S'il n'est pas en mesure de se purifier avec de l'eau, qu'il est incapable d'en trouver, de l'atteindre ou qu'il craint, par le biais de l'utilisation de celle-ci, de voir sa maladie s'amplifier ou le retard de sa guérison, il accomplira alors les ablutions sèches.
3. Modalités de l'ablution sèche : toucher des mains la terre pure (une fois seulement), passer celles-ci sur l'ensemble du visage puis se les essuyer en les passant l'une sur l'autre.
4. S'il n'est pas en mesure de se purifier, une autre personne lui fera faire les ablutions ou les ablutions sèches.

5. Si certains des membres concernés par la purification sont blessés, il les lavera avec de l'eau. Si le fait de les laver avec de l'eau risque de l'affecter, il se contentera de passer ses mains dessus, après avoir préalablement mouillé celles-ci. Et si le fait de passer les mains mouillées dessus risque aussi de l'affecter, il accomplira l'ablution sèche à la place.
6. Si l'un de ses membres est fracturé et pansé par un bout de tissu ou plâtré, il passera ses mains mouillées dessus plutôt que de le laver. Il n'aura pas besoin d'effectuer l'ablution sèche, car le fait de passer les mains mouillées dessus remplace le lavage.
7. Il est permis d'effectuer les ablutions sèches à partir d'un mur ou d'une autre surface pure sur laquelle se trouve de la poussière. Mais si le mur est enduit d'une matière d'une autre nature que la terre, telle que la peinture, il n'accomplira pas les ablutions sèches dessus. Sauf s'il s'y trouve de la poussière.
8. S'il est dans l'incapacité d'effectuer les ablutions sèches sur de la terre, un mur ou

autre chose contenant de la poussière, il n'y a aucun mal à ce qu'on lui mette de la terre dans un récipient ou un mouchoir pour qu'il s'en serve afin d'effectuer les ablutions sèches.

9. S'il accomplit les ablutions sèches afin de prier et qu'il conserve son état de pureté jusqu'à la prière suivante, il la priera avec les premières ablutions sèches sans avoir à les recommencer. Ceci, parce qu'il est toujours en état de pureté et que rien n'est venu annuler celui-ci.
10. Il incombe au malade de purifier son corps des souillures. S'il n'est pas en mesure de le faire, il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.
11. Il incombe au malade de prier dans un habit pur. Si son habit est souillé, il doit soit le laver, soit l'échanger par un habit propre. S'il n'est pas en mesure de le faire, il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.
12. Il incombe au malade de prier sur un lieu pur. Si l'emplacement où il se trouve est

souillé, il doit le laver ou le couvrir de quelque chose de propre. S'il n'est pas en mesure de le faire, il prie dans l'état où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.

13. Il est interdit au malade de retarder sa prière en raison de son incapacité à se purifier. Il doit plutôt, dans la mesure du possible, se purifier et accomplir la prière à son heure prescrite. Même s'il se trouve sur son corps, son vêtement ou son lieu de prière une souillure qu'il ne peut enlever.

MODALITES DE LA PRIERE DU MALADE

1. Il incombe au malade d'accomplir la prière prescrite debout, même si pour cela il doit s'incliner, ou prendre appui sur un mur ou une canne.
2. S'il n'arrive pas à se tenir debout, il prie assis. Le mieux, dans ce cas, est qu'il prie assis, les jambes croisées, pour ce qui correspond à la station debout et à l'inclinaison.
3. S'il n'arrive pas à prier assis, il prie couché sur le côté - de préférence le côté droit - en se dirigeant vers la qibla. S'il n'est pas en mesure de se diriger vers la qibla, il prie dans la direction où il se trouve, sa prière est valable et il ne la recommencera pas.
4. S'il n'arrive pas à prier couché sur le côté, il prie les pieds allongés en direction de la qibla. Le mieux est qu'il lève légèrement la tête afin de la diriger vers la qibla. Et s'il n'arrive pas à diriger ses pieds vers la qibla,

il prie quel que soit l'endroit où ils sont dirigés et il n'aura pas à recommencer sa prière.

5. Il incombe au malade de s'incliner et de se prosterner au cours de sa prière. S'il n'y arrive pas, il indiquera ces mouvements par un hochement de tête et il fera en sorte que la prosternation soit plus basse que l'inclinaison. S'il est en mesure de s'incliner, mais pas de se prosterner. Il s'inclinera au moment de l'inclinaison et indiquera la prosternation par un hochement de tête. Et s'il est en mesure de se prosterner, mais pas de s'incliner. Il se prosternera au moment de la prosternation, et indiquera l'inclinaison par un hochement de tête.
6. S'il n'est pas en mesure de faire des hochements de tête lors de l'inclinaison et de la prosternation. Il clignera des yeux. Il fermera légèrement ses paupières pour indiquer l'inclinaison, et un peu plus pour indiquer la prosternation. Quant au fait de bouger son doigt, comme le font certains malades, ceci n'est pas exact, et je ne lui connais aucun fondement, ni dans le Coran,

ni dans la Sunna, pas plus dans ce qui a été rapporté par les gens de science.

7. S'il n'est ni capable de faire des hochements de tête, ni de cligner des yeux, il prie avec son cœur. Il dit : « Allahou akbar », récite et formule dans son cœur l'intention de son inclination, de sa prosternation et de ses stations debout et assise. Et chaque individu est rétribué selon son intention.
8. Il incombe au malade de prier chacune de ses prières à l'heure et d'accomplir toutes les obligations de la prière selon sa possibilité. S'il lui est pénible d'accomplir chaque prière à son heure, il regroupera la prière du dhohr avec celle du 'asr, et la prière du maghrib avec celle du 'ichaa. Soit il regroupe en avançant le 'asr à l'heure du dhohr et du 'icha à l'heure du maghrib, soit il regroupe en retardant le dhohr jusqu'à l'heure du 'Asr et le maghrib jusqu'à l'heure du 'ichâ. Le tout en fonction de ce qui est plus facile pour lui. Quant à la prière du fajr, elle ne peut être regroupée avec une autre prière. Ni avec celle qui la précède, ni avec celle qui la suit.

9. Si le malade est en voyage pour se soigner dans un autre pays que le sien. Il réduit les prières de quatre cycles qui sont le dhohr, le 'asr et le 'icha à deux cycles chacune. Ceci, jusqu'à ce qu'il retourne dans son pays. Ceci, que la période du voyage soit longue ou courte.

* * *

C'est par la grâce d'Allah que les bonnes œuvres se concrétisent.

Écrit par l'humble serviteur – **Muhammad Ibn Sâlih Al-'Utheymine** – qui a grand besoin de la miséricorde d'Allah Le Très-Haut.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	- 3 -
LES ABLUTIONS	- 4 -
MODALITES DES ABLUTIONS	- 4 -
LES ABLUTIONS MAJEURES.....	- 7 -
MODALITES DES ABLUTIONS MAJEURES.....	- 7 -
LES ABLUTIONS SECHES	- 8 -
MODALITES DES ABLUTIONS SECHES.....	- 8 -
LA PRIERE.....	- 9 -
MODALITES DE LA PRIERE	- 10 -
ACTES DETESTABLES LORS DE LA PRIERE.....	- 23 -
QUELQUES ACTES ANNULANT LA PRIERE.....	- 24 -
QUELQUES POINTS CONCERNANT LA PROSTERNATION	- 25 -
DE LA DISTRACTION LORS DE LA PRIERE.....	- 25 -
MODALITES DE LA PURIFICATION POUR LA PRIERE DU MALADE.....	- 30 -

MODALITES DE LA PRIERE DU MALADE- 34 -

TABLE DES MATIERES- 38 -

Publié par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.ISLAMHOUSE.com

رِسَالَةٌ فِي الْوُضُوءِ وَالْغُسْلِ

وَالصَّلَاةِ

للشيخ العلامة

محمد بن صالح العثيمين

- رحمه الله -

ترجمة: رشيد أصلي

مراجعة: فبريس عبد الله أبو أحمد وفؤاد سربال

المكتب التعاوني للدعوة وتوعية الجاليات بالربوة

Islamic Propagation Office in Rabwah

P.O.Box 29465 RIYADH 11457 - TEL 4454900 - 4916065

FAX: 4970126 - E-Mail: rabwah@islamhouse.com

<http://www.islamhouse.com>